

ECHINACEA ANGUSTIFOLIA POUR PRÉPARATIONS HOMÉOPATHIQUES

Autre dénomination homéopathique : **Echinacea**

La drogue *Echinacea angustifolia* est constituée par la plante entière fraîche *Echinacea angustifolia* DC. (*Rudbeckia angustifolia* L.).

DESCRIPTION DE LA DROGUE

Echinacea angustifolia DC. est une herbe pérennante à forte racine pivotante, à tige dressée pouvant atteindre 1 m de hauteur. Les feuilles sont alternes, lancéolées, elliptiques, graduellement atténuées à la base, d'environ 20 cm de long sur 4 cm de large, entières, à nervation curviligne et parsémées de poils peu abondants.

Les feuilles basales possèdent un long pétiole.

L'inflorescence est un capitule solitaire à l'extrémité de la tige, de 1 cm à 3 cm de diamètre, à involucre à bractées dressées. Les fleurs de la périphérie sont de couleur rose pâle, rarement blanche, de 2 cm à 8 cm de long, plus ou moins inclinées sur le capitule.

IDENTIFICATION

La drogue présente les caractères macroscopiques précédemment décrits.

SOUCHE

La teinture mère d'*Echinacea angustifolia* est préparée à la teneur en éthanol de 55 pour cent V/V, à partir de la plante entière fraîche *Echinacea angustifolia* DC., selon la technique générale de préparation des teintures mères (voir la monographie *Préparations homéopathiques (1038)* et la Précision complémentaire de l'Autorité française de Pharmacopée).

CARACTÈRES

Aspect : liquide de couleur verdâtre.

IDENTIFICATION

- A. Ajoutez à 1 mL de teinture mère, 1 mL d'eau R. Il se produit un trouble.
- B. Examinez la teinture mère en lumière ultraviolette à 365 nm. Elle présente une fluorescence rose.
- C. Ajoutez à 10 mL de teinture mère, 1 mL d'acide chlorhydrique R1. Distillez. Ajoutez à 2 mL du distillat, 0,5 mL d'acide chlorhydrique R et quelques cristaux de phloroglucine R. Chauffez à ébullition. Il apparaît une coloration jaune orangé.

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

ESSAI

Éthanol (2.9.10) : 50 pour cent V/V à 60 pour cent V/V.

Résidu sec (2.8.16) : au minimum 0,7 pour cent m/m.

Chromatographie. Opérez par chromatographie sur couche mince (2.2.27) en utilisant des plaques recouvertes de *gel de silice G R*.

Déposez sur une plaque, en bande de 10 mm, 20 µL de la teinture mère. Développez avec un mélange de 40 volumes de *butanol R*, de 10 volumes d'*acide acétique glacial R* et de 10 volumes d'*eau R* sur un parcours de 10 cm. Laissez sécher la plaque à l'air.

Examiné en lumière ultraviolette à 365 nm, le chromatogramme présente généralement une succession de bandes bleues comprises entre les R_f 0,20 et 0,65 et une à deux bandes rouges plus ou moins bien séparées de R_f voisin de 0,95. Il peut également apparaître une bande brune de R_f voisin de 0,45.

Pulvérisez sur le chromatogramme la solution d'*aldéhyde anisique R* puis chauffez la plaque à 100-105 °C pendant 10 min. Examiné à la lumière du jour, le chromatogramme présente une bande étalée vert foncé de R_f voisin de 0,35, une bande orangée de R_f voisin de 0,40, une bande grisâtre de R_f voisin de 0,50 et deux à trois bandes violettes comprises entre les R_f 0,80 et 0,95.

Sur un deuxième chromatogramme préparé dans les mêmes conditions, pulvérisez la solution d'*aniline phtalique R* puis chauffez la plaque à 100-105 °C pendant 20 min. Examiné à la lumière du jour, le chromatogramme présente une bande brune de R_f voisin de 0,30.

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.